

SIGNAL COUPÉ

Les conséquences coûteuses du vol de cuivre au Canada



Rapport du Comité sénatorial permanent
des transports et des communications

L'honorable Larry W. Smith, président
L'honorable Donna Dasko, vice-présidente



Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par :

Courriel : TRCM@sen.parl.gc.ca

La poste : Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Sénat du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : sencanada.ca

Le Sénat est présent sur X : @SenatCA

Suivez le comité à l'aide du mot-clic #TRCM

This report is also available in English.

Table des matières

Remerciements	4
Membres du comité.....	5
Ordres de renvoi	7
Résumé	9
Liste des recommandations	10
Contexte.....	11
Quelques faits sur le cuivre.....	11
Le vol de cuivre : Une menace aux infrastructures essentielles du Canada	12
Les répercussions du vol de cuivre sur les secteurs des télécommunications et de l'électricité	15
Les recommandations suggérées par les témoins.....	18
Modifier le Code criminel	18
Renforcer la réglementation des centres de recyclage et des commerces de ferraille.....	20
Renforcer le rôle des forces policières	21
Lancer une campagne de sensibilisation	23
Les recommandations du comité	23
Annexe A – Témoins	25
Annexe B – Mémoires et autres documents	27

Remerciements

Le comité aimerait remercier les témoins qui ont partagé leur expertise avec nous. Nous désirons également souligner la contribution des sénateurs qui étaient membres de ce comité lors de la dernière législature et qui ont pris une part active à cette étude.

Membres du comité

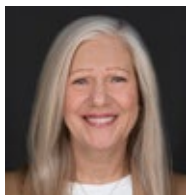


L'honorable
Larry W. Smith
Président



L'honorable
Donna Dasko
Vice-présidente

Les honorables sénateurs et sénatrices



Dawn Arnold



Réjean Aucoin



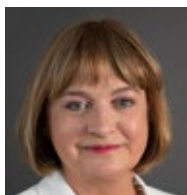
René Cormier



Todd Lewis



Fabian Manning



Julie Miville-
Dechêne



Farah Mohamed



Jim Quinn



Paula Simons



Duncan Wilson

Membres d'office du comité :

L'honorable Pierre Moreau, c.p., ou l'honorable Patti LaBoucane-Benson
L'honorable Leo Housakos ou l'honorable Yonah Martin
L'honorable Raymonde Saint-Germain ou l'honorable Bernadette Clement (*jusqu'au 31 décembre 2025*)
L'honorable Lucie Moncion ou l'honorable Joan Kingston (*depuis le 1^{er} janvier 2026*)
L'honorable Scott Tannas ou l'honorable Rebecca Patterson (*jusqu'au 4 janvier 2026*)
L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler ou l'honorable Robert Black (*depuis le 5 janvier 2026*)
L'honourable Brian Francis ou l'honorable Judy A. White

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable Andrew Cardozo
L'honorable Bernadette Clement
L'honorable Rodger Cuzner
L'honorable Clément Gignac
L'honorable Katherine Hay
L'honorable Leo Housakos
L'honorable Suze Youance

Recherche et éducation, Bibliothèque du Parlement :

Geneviève Gosselin, analyste
Marion Ménard, analyste

Direction des comités du Sénat :

Andrea Mugny, greffière du comité
Peniel Negre, adjointe administrative

Direction des communications du Sénat :

Sabryna Lemieux, agente de communications

Ordres de renvoi

Première session de la quarante-cinquième législature

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 24 septembre 2025 :

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénatrice Poirier,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, l'incidence du vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications au Canada;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications au cours de la première session de la quarante-quatrième législature dans le cadre de son étude des questions concernant les transports et les communications en général soient renvoyés au comité;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 26 juin 2026 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer des rapports sur cette étude auprès de la greffière du Sénat si le Sénat ne siège pas à ce moment-là et que lesdits rapports soient réputés avoir été déposés au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière du Sénat,

Shaila Anwar

Ordres de renvoi

Première session de la quarante-quatrième législature

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 10 février 2022 :

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne propose, au nom de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénateur Dean,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, toute question concernant les transports et les communications en général, notamment :

- a) tous les moyens de transport et de communication;
- b) le tourisme;
- c) les transporteurs publics;
- d) la navigation, le transport maritime et les eaux navigables; et

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 30 septembre 2025, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Gérald Lafrenière

Résumé

Au cours des dernières années, les entreprises de télécommunications et d'électricité ont enregistré une augmentation des vols de cuivre et des actes de vandalisme contre leurs installations. Ces méfaits causent des interruptions de service aux infrastructures essentielles et peuvent avoir de graves répercussions sur la sécurité publique. Des entreprises, des municipalités et diverses organisations subissent des pertes financières dues au vol de cuivre.

À la lumière des témoignages entendus, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications (le comité) recommande de modifier le *Code criminel* afin d'imposer des peines plus sévères pour les méfaits commis à des infrastructures essentielles, tel que le vol de cuivre. Le comité estime que le gouvernement fédéral pourrait inciter les gouvernements provinciaux et territoriaux à revoir leur réglementation. Par ailleurs, le comité est d'avis qu'un meilleur partage des renseignements sur le vol de métaux entre les différents corps policiers permettrait de mieux coordonner les enquêtes sur ces infractions.

Liste des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada modifie le *Code criminel* afin d'imposer des peines plus sévères pour les vols de métaux qui causent des dommages à des infrastructures essentielles¹.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada incite les gouvernements provinciaux et territoriaux à réglementer la vente de ferraille, notamment par la tenue d'un registre sur les transactions et l'origine des métaux.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada crée un groupe de travail sur les vols de métaux afin de favoriser le partage de renseignements entre les différents corps policiers.

¹ Depuis la réalisation de cette étude, le gouvernement du Canada a présenté en octobre 2025 [le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale \(mise en liberté sous caution et détermination de la peine\)](#) (projet de loi C-14). L'article 10 ajoute le paragraphe 334.1 (2) au *Code criminel* qui crée des « circonstances aggravantes » lorsqu'une infraction gêne l'accès, le fonctionnement ou rend dangereuse une infrastructure essentielle. Le [document d'information](#) de Justice Canada mentionne que le vol de cuivre constitue une infraction qui gêne les infrastructures essentielles.

Contexte

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications (le comité) publie le présent rapport intitulé *Signal coupé : Les conséquences coûteuses du vol de cuivre au Canada*. Cette étude s’est déroulée lors de la première session de la quarante-quatrième législature. Le comité a entendu 14 témoins au cours de deux réunions qui se sont déroulées les 10 et 11 décembre 2024. Cinq mémoires ont été soumis à l’attention du comité. Le comité n’avait pas soumis de rapport final en raison de la dissolution du Parlement en mars 2025.

Le 11 juillet 2025, l’Association canadienne des télécommunications et Électricité Canada ont fait parvenir une lettre au comité l’invitant à terminer son étude sur le vol de cuivre et « à publier un rapport final contenant des recommandations visant à remédier à ce problème grandissant² ».

Le 24 septembre 2025, le comité a été autorisé par le Sénat du Canada d’étudier l’incidence du vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications au Canada et d’en faire rapport.

Le 23 octobre 2025, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-14, le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine) (projet de loi C-14). L’article 10 du projet de loi C-14 ajoute le paragraphe 334.1 (2) au *Code criminel* qui crée des « circonstances aggravantes » lorsqu’une infraction gêne l’accès, le fonctionnement ou rend dangereuse une infrastructure essentielle. Le document d’information de Justice Canada mentionne que le vol de cuivre constitue une infraction qui gêne « les infrastructures essentielles³ ».

Quelques faits sur le cuivre

Le cuivre est abondamment utilisé dans divers secteurs industriels, tels que l’électronique, la construction, le transport et les télécommunications. Sa malléabilité, sa conductivité et sa résistance à la corrosion en fait un métal des choix dans la fabrication de fils et de câbles électriques, d’accessoires de plomberie et « de machines industrielles⁴ ».

² Association canadienne des télécommunications et Électricité Canada, *Invitation à terminer l’étude sur le vol de cuivre et à publier des recommandations*, 11 juillet 2025.

³ Gouvernement du Canada, *Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine : Projet de loi proposé visant à rendre les lois sur la mise en liberté sous caution plus strictes et les lois sur la détermination de la peine plus sévères*, Document d’information, 23 octobre 2025.

⁴ Gouvernement du Canada, Faits sur le cuivre.

Le cuivre a la propriété de conserver « ses propriétés chimiques et physiques malgré un recyclage répété⁵ ». Selon Jean-François Boulanger, professeur agrégé à l'Institut de Recherche en Mines et Environnement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le recyclage du cuivre prendra de l'importance dans les années à venir avec « la transition énergétique⁶ ». En février 2026, le prix du cuivre se chiffrait à environ 13 000 dollars américains la tonne⁷.

Le vol de cuivre : Une menace aux infrastructures essentielles du Canada

Au cours de l'étude du comité, divers représentants du gouvernement fédéral ont affirmé que le vol de cuivre constituait une menace aux infrastructures essentielles. Ces infrastructures regroupent « les processus, les systèmes, les installations, les technologies, les réseaux, les biens et les services qui sont essentiels à la santé, à la sécurité ou au bien-être économique des Canadiens et des Canadiennes, ainsi qu'au fonctionnement efficace du gouvernement⁸ ».

Selon Brigitte Joly, directrice générale de la Direction des infrastructures essentielles de Sécurité publique Canada, les perturbations aux infrastructures essentielles peuvent causer « des pertes de vie catastrophiques, des effets économiques négatifs et un tort considérable à la confiance du public⁹ ».

Pour contrer les menaces à la sécurité des infrastructures essentielles, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences ont approuvé en 2009 la [Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles](#) (la Stratégie). La Stratégie établit une orientation dans dix secteurs prioritaires¹⁰ en matière d'infrastructures essentielles, notamment les secteurs des transports et des technologies de l'information et de la communication. Les dix secteurs des infrastructures essentielles sont interconnectés et interdépendants entre eux.

⁵ Gouvernement du Canada, [Faits sur le cuivre](#).

⁶ Comité sénatorial permanent des transports et des communications (TRCM), 1^{re} session, 44^e législature, [Témoignages](#), 10 décembre 2024 (Jean-François Boulanger, professeur agrégé, Institut de recherche en mines et environnement, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre personnel).

⁷ International Copper Study Group, [Chart 1. Trends in world refined stocks and prices](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁸ Sécurité publique Canada, [Infrastructures essentielles \(IE\) du Canada](#).

⁹ TRCM, Brigitte Joly, directrice générale, Direction des infrastructures essentielles, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale, Sécurité publique Canada, [10 décembre 2024](#).

¹⁰ Les dix secteurs des infrastructures essentielles sont l'énergie et les services publics, les technologies de l'information et de la communication, les finances, la santé, l'alimentation, l'eau, le transport, la sécurité, le gouvernement et le secteur manufacturier.

Comme l’a expliqué M^{me} Joly de Sécurité publique Canada, le vol de cuivre peut avoir des répercussions sur d’autres secteurs des infrastructures essentielles.

La Stratégie reconnaît également que les 10 secteurs sont interconnectés et interdépendants. Les interdépendances créent un risque d’échecs en cascade. Par exemple, le vol de fils de cuivre qui interrompt les communications perturbera la prestation d’autres services essentiels comme les services d’urgence et les services financiers¹¹.

Le rôle de Sécurité publique Canada est d’établir « des liens entre nos divers secteurs des infrastructures essentielles et de veiller à ce que les problèmes, les risques, les mesures et les leçons apprises soient mis en commun¹² ». En 2010, Sécurité publique Canada a mis sur pied le [Comité consultatif canadien pour la sécurité des télécommunications](#) pour favoriser les échanges entre les secteurs privé et public et établir une collaboration stratégique sur des enjeux qui pourraient avoir une incidence sur l’infrastructure des télécommunications.

Selon Wen Kwan, directeur du Secteur du spectre et des télécommunications avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), « plus de 1 300 incidents reliés au vol de [cuivre] ont été enregistrés par les opérateurs canadiens depuis janvier 2022¹³ ». Tout comme M^{me} Joly, M. Kwan est d’avis que ces méfaits peuvent avoir de graves conséquences :

Ces actes criminels peuvent perturber les services d’urgence 911 et nuire aux hôpitaux, aux écoles et aux entreprises. Après chaque incident, il faut en moyenne 10 à 12 heures aux fournisseurs de services de télécommunications pour rétablir complètement l’accès à Internet, la télévision et les services téléphoniques pour leurs clients. Dans certains cas, cela prend beaucoup plus de temps, en particulier pour les réparations complexes dans des endroits difficiles d’accès. Il arrive que des communautés entières soient privées de services téléphoniques, sans fil et Internet pendant de longues périodes, jusqu’à ce que les réparations soient terminées¹⁴.

¹¹ TRCM, Brigitte Joly, directrice générale, Direction des infrastructures essentielles, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale, Sécurité publique Canada, [10 décembre 2024](#).

¹² *Ibid.*

¹³ TRCM, Wen Kwan, directeur principal, Secteur du spectre et des télécommunications, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), [10 décembre 2024](#).

¹⁴ *Ibid.*

Au printemps 2024, ISDE a mis en œuvre une campagne pour sensibiliser la population au problème du vol de cuivre. Cette campagne a été élaborée en partenariat avec Sécurité publique Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les entreprises de télécommunications. Le ministère a distribué un bulletin d'information aux forces policières afin de les sensibiliser au vol de cuivre. ISDE a également communiqué par écrit avec le Service des poursuites pénales du Canada dans le but de sensibiliser les procureurs fédéraux et provinciaux « aux conséquences graves que peuvent avoir les crimes visant les infrastructures essentielles¹⁵ ».

Selon Ben Stickle, professeur d'administration de la justice pénale à l'Université Middle Tennessee State, le profil des personnes qui commettent ces crimes est varié. Il peut s'agir d'individus qui possèdent « une expérience professionnelle¹⁶ » dans les secteurs de la construction, du recyclage ou des services publics. Ils ciblent des lieux qui répondent à certains critères, tels que la facilité d'accès du site, la quantité et la qualité du métal et leur surveillance. Les centres de recyclage et les commerces de ferrailles constituent l'étape finale du vol où les métaux volés sont échangés. Le professeur Stickle a expliqué que les voleurs ont recours à différents subterfuges pour écouler leur marchandise :

Les voleurs évitent d'être détectés et compliquent les enquêtes en mélangeant les métaux volés avec de la ferraille légale, en vendant à plusieurs centres et même en se déplaçant d'un territoire à l'autre. Les ventes de confiance, où un voleur se fait passer pour un travailleur légitime, ou en est un, qui a un accès légitime à la ferraille, sont courantes. Si certains centres de recyclage acceptent sciemment des marchandises volées, la plupart des voleurs ont recours à la tromperie et tirent parti des lacunes en matière de surveillance pour vendre du métal sans se faire prendre¹⁷.

Peter Tewfik, surintendant principal et officier responsable de la sécurité et du bien-être communautaire de la GRC en Alberta, a mentionné que la GRC prenait le vol de cuivre au sérieux. Plusieurs incidents de la sorte se sont produits dans cette province en 2023 et 2024 :

¹⁵ TRCM, Wen Kwan, directeur principal, Secteur du spectre et des télécommunications, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, [10 décembre 2024](#).

¹⁶ TRCM, Ben Stickle, professeur d'administration de la justice pénale, Université Middle Tennessee State, [10 décembre 2024](#).

¹⁷ *Ibid.*

[D]eux sociétés ont communiqué à la GRC de l'Alberta des données sur le nombre d'incidents qu'elles avaient connus et les coûts estimatifs associés aux crimes sur leurs sites. La première organisation a connu 191 incidents sur une période de 12 mois, pour un total d'un peu plus de 3,5 millions de dollars de dommages. Sur une période de 18 mois, la deuxième organisation a connu environ 675 incidents et a subi des dommages d'une valeur de près de 5 millions de dollars. Ces incidents sont principalement liés au vol de fils de cuivre, au vol d'autres biens connexes, à des méfaits causant des dommages à des biens et à des introductions par effraction, entre autres¹⁸.

M. Tewfik a expliqué au comité que les vols de métaux étaient difficiles à prévenir et que plusieurs facteurs compliquaient les enquêtes :

- L'absence d'une législation provinciale cohérente relative à la ferraille dans tout le pays;
- La difficulté d'associer les métaux volés au propriétaire;
- La nature imprévisible de ces crimes;
- La vaste zone géographique où les sites contenant du cuivre sont situés;
- Les éléments de preuve nécessaires pour prouver l'infraction¹⁹.

La division de la GRC en Alberta collabore avec les entreprises à risques et le gouvernement provincial pour augmenter le nombre de signalements et améliorer les infrastructures de sécurité.

Les répercussions du vol de cuivre sur les secteurs des télécommunications et de l'électricité

Des représentants des secteurs des télécommunications et de l'électricité ont fait part de leurs inquiétudes sur les répercussions du vol de cuivre sur leurs activités.

Le vice-président principal de l'Association canadienne des télécommunications, Eric Smith, estime que le nombre d'incidents de vol et de vandalisme reliés au cuivre « a

¹⁸ TRCM, Peter Tewfik, surintendant principal, Officier responsable de la Sécurité et du bien-être, communautaire de la Division K, Gendarmerie royale du Canada (GRC), [10 décembre 2024](#).

¹⁹ *Ibid.*

augmenté de 200 % entre 2022 et le début de 2024²⁰ ». Ces crimes causent des préjudices aux individus et aux collectivités, aux services publics, aux hôpitaux, aux aéroports et aux entreprises et mettent en péril « la sécurité publique et la vie humaine²¹ ». En réponse à ce phénomène, des entreprises de télécommunications ont renforcé la sécurité de leurs infrastructures, notamment en investissant dans de l'équipement de surveillance.

Bell Canada a connu divers incidents reliés au vol de cuivre au cours des dernières années. Entre janvier 2022 et décembre 2024, l'entreprise a dénombré « plus de 1 650 incidents de sécurité²² » dans l'ensemble de sa zone de couverture. De ce nombre, le vol de cuivre est « la cause de 88 % des incidents de sécurité physique²³ ». Ces actes criminels entraînent des répercussions extrêmement négatives sur les Canadiens et sur l'économie selon la vice-présidente aux Affaires publiques de Bell Canada, Michele Austin :

Les entreprises ne peuvent pas traiter les transactions. Les aéroports doivent interrompre l'émission des billets pour les passagers et, parfois, annuler des vols. Les services d'urgence ne peuvent pas répondre aux appels. Les petites entreprises doivent cesser leurs activités ou fermer leurs portes jusqu'à ce qu'elles soient de nouveau en ligne. Les familles ne peuvent pas communiquer avec leurs proches²⁴.

TELUS est une autre entreprise de télécommunications qui est aux prises avec cette problématique. Brian Lakey, vice-président du Centre d'excellence en fiabilité avec TELUS, a affirmé que le vol de cuivre est un crime qui prend de l'ampleur au pays. Selon M. Lakey, il faut « agir rapidement et de façon décisive²⁵ » afin de protéger les infrastructures de télécommunication :

²⁰ TRCM, Eric Smith, vice-président principal, Association canadienne des télécommunications, [11 décembre 2024](#).

²¹ *Ibid.*

²² TRCM, Michele Austin, vice-présidente, Affaires publiques, Bell Canada, [11 décembre 2024](#).

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ TELUS, [Vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications](#), 9 décembre 2024.

[Les] infrastructures essentielles du pays, comme les réseaux de communication, d'électricité, d'eau, de transport et financiers, restent vulnérables aux actes de destruction physique. Lorsque des voleurs endommagent ou volent nos câbles de cuivre, les services de télécommunication essentiels, comme les alertes d'urgence ou AMBER, et l'accès au service 911 sont affectés. C'est une affaire de sécurité publique²⁶.

Depuis 2021, le vol de cuivre « a privé plus de 170 000 clients de TELUS de plus de 200 millions de minutes de services de télécommunication essentiels²⁷ ». Selon M. Lakey, les conséquences peuvent être particulièrement désastreuses dans les collectivités rurales. Par exemple, à Grande Cache, en Alberta, des vols de cuivre « ont placé les résidents dans un état d'isolement plus de quatre fois au cours des 18 derniers mois²⁸ ».

TELUS a investi dans des systèmes de sécurité, tels que des projecteurs, des caméras vidéo et de « l'équipement de verrouillage spécialisé²⁹ ». De son côté, Bell Canada dépense un million de dollars par année pour renforcer la sécurité de son réseau³⁰. Ces deux entreprises remplacent également les fils de cuivre par de la fibre optique lorsque c'est possible. Toutefois, ces mesures préventives sont coûteuses et prennent du temps à mettre en œuvre.

Le réseau de Rogers Communications est également touché par des perturbations causées par le vol de cuivre. Au mois de mai 2024, le vandalisme sur son réseau a touché dix circonscriptions fédérales en Alberta, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Un de ces incidents « a touché environ 15 000 clients de service à large bande en Alberta³¹ ». Au total, « environ 35 000 Canadiens³² » ont été touchés par des actes de vandalisme perpétrés sur le réseau de services à large bande, sans fil, filaires et numériques de Rogers Communications.

Les infrastructures électriques du Canada sont également touchées par le vol de cuivre. Selon Francis Bradley, président et chef de la direction d'Électricité Canada, « des centaines d'incidents [de ce genre] se produisent chaque année³³ ». Ces

²⁶ TRCM, Brian Lakey, vice-président, Centre d'excellence en fiabilité, TELUS, [11 décembre 2024](#).

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ TRCM, Michele Austin, vice-présidente, Affaires publiques, Bell Canada, [11 décembre 2024](#).

³¹ Rogers Communications, [Étude du comité sur le vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications](#), p. 1.

³² *Ibid.*

³³ TRCM, Francis Bradley, président et chef de la direction, Électricité Canada, [11 décembre 2024](#).

méfais mettent la vie en danger des voleurs, des premiers intervenants et des travailleurs du secteur de l'électricité. Ross Johnson, président de Bridgehead Security Consulting Inc., a démontré de manière concrète comment des voleurs de fils de cuivre ont risqué leur vie et celle des employés d'une sous-station électrique située à Namao en Alberta :

Les voleurs de cuivre s'en tirent souvent sans blessure, mais il arrive que les conséquences soient graves. Dans le cas présent, les conséquences les plus immédiates ont été les terribles blessures infligées à l'intrus. La deuxième blessure a été infligée à l'employé de la sous-station qui est entré sur le site pour le mettre hors tension afin que les premiers intervenants puissent y pénétrer. Il a par la suite souffert d'un syndrome de stress post-traumatique qui l'a empêché de travailler pendant plusieurs semaines³⁴.

Tout comme les entreprises de télécommunications, les entreprises du secteur de l'électricité ont amélioré leurs technologies de surveillance. Elles ont remplacé « les métaux de grande valeur³⁵ » et renforcé leur collaboration avec les forces de l'ordre. Toutefois, il n'est pas possible de protéger les 55 000 sous-stations électriques qui sont réparties un peu partout en Amérique du Nord. Certaines de ces installations sont vétustes ou situées dans des régions éloignées. Les entreprises doivent donc prioriser la protection des postes électriques « considérés essentiels³⁶ » selon M. Johnson d'Électricité Canada.

Les recommandations suggérées par les témoins

Modifier le Code criminel

L'article 334 du Code criminel prévoit une peine d'emprisonnement maximal de dix ans pour une personne reconnue coupable de vol si la valeur d'un bien volé, dans ce cas-ci le cuivre, a une valeur supérieure à 5 000 \$. Toutefois, si la valeur est inférieure à 5 000 \$, la personne reconnue coupable peut encourir un maximum de deux ans de prison. Plusieurs témoins ont affirmé qu'il était nécessaire de renforcer le cadre législatif et pénal afin de dissuader les auteurs de ces méfaits.

M^e Matthew Taylor, avocat général principal au ministère de la Justice Canada, est d'avis que le Canada « dispose d'un cadre juridique solide pour lutter contre le vol

³⁴ TRCM, Ross Johnson, président, Bridgehead Security Consulting Inc., [11 décembre 2024](#).

³⁵ TRCM, Francis Bradley, président et chef de la direction, Électricité Canada, [11 décembre 2024](#).

³⁶ TRCM, Ross Johnson, président, Bridgehead Security Consulting Inc., [11 décembre 2024](#).

de cuivre³⁷ ». Certaines infractions sont même passibles « d’une peine d’emprisonnement pouvant aller jusqu’à 10 ans dans les cas les plus graves³⁸ ». Le délit de méfait peut être retenu en cas de destruction, de détérioration ou d’entrave à l’utilisation ou au fonctionnement légitime d’un bien. L’infraction d’introduction par effraction peut également s’appliquer. Toutefois, M^e Taylor a reconnu que la plupart des vols de cuivre sont inférieurs à 5 000 \$, ce qui entraîne des « peines moins sévères³⁹ ».

Dans son mémoire, TELUS a insisté sur l’importance d’agir sur le plan législatif pour contrer le vol de cuivre. L’entreprise de télécommunications affirme que le gouvernement fédéral pourrait modifier deux lois sous sa responsabilité :

- Modifier le *Code criminel* afin d’y ajouter des sanctions pénales concernant la dégradation des infrastructures de télécommunications et électriques essentielles.
- Modifier la *Loi sur les télécommunications* afin de reconnaître les conséquences et les dommages causés par le vol de câbles de cuivre et ajouter des dispositions qui interdisent le commerce du cuivre obtenu illégalement⁴⁰.

De son côté, Rogers Communications a demandé au gouvernement fédéral de créer une nouvelle infraction au *Code criminel* pour « méfait – infrastructure essentielle⁴¹ » afin de cibler expressément les dommages aux infrastructures de télécommunications essentielles. L’entreprise a suggéré de s’inspirer de l’article 52.1 (1) de la *Loi sur la lutte contre l’ingérence étrangère* qui crée une nouvelle infraction de sabotage envers des infrastructures essentielles dans le *Code criminel*.

Linda Annis, directrice générale de *Metro Vancouver Crime Stoppers* et conseillère municipale de Surrey, est également d’avis qu’il faut « modifier le *Code criminel*⁴² » en imposant des peines plus lourdes à ceux qui sont reconnus coupables de vol de cuivre. Elle souhaite également que les centres de recyclage et les commerces de ferraille fassent l’objet d’un plus grand nombre d’inspections.

³⁷ TRCM, M^e Matthew Taylor, avocat général principal et directeur général, Section de la politique en matière de droit pénal, Ministère de la Justice Canada, [10 décembre 2024](#).

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ TELUS, *Vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications*, 9 décembre 2024.

⁴¹ Rogers Communications, *Étude du comité sur le vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications*, p. 2.

⁴² TRCM, Linda Annis, directrice générale, Metro Vancouver Crime Stoppers et conseillère municipale de Surrey, [11 décembre 2024](#).

Pour l'Association canadienne des industries du recyclage, l'élaboration d'une loi visant à « stopper les criminels et la collaboration avec les recycleurs⁴³ » pourrait « grandement contribuer à réduire cette activité illégale⁴⁴ ».

Des témoins ont attiré l'attention du comité sur les lois qui ont été adoptées aux États-Unis. Selon l'Association canadienne des télécommunications, le Canada pourrait s'inspirer de la Floride⁴⁵, qui impose depuis juillet 2024 de nouvelles infractions pénales « pour protéger les infrastructures essentielles contre le vol et le vandalisme⁴⁶ ». De son côté, Électricité Canada a donné l'exemple du Titre 18 de l'article 1366 du code américain⁴⁷ « relatif à la destruction d'une installation de production d'énergie⁴⁸ ».

Renforcer la réglementation des centres de recyclage et des commerces de ferraille

Des témoins ont recommandé au comité d'accroître la réglementation des centres de recyclages et des commerçants en ferraille. M^e Matthew Taylor du ministère de la Justice Canada a rappelé au comité que « le gouvernement fédéral est responsable du droit criminel », mais que « les enquêtes et les poursuites relatives à des actes criminels particuliers relèvent de la responsabilité des provinces et des territoires⁴⁹ ».

Selon Peter Tewfik de la GRC, « l'absence d'une législation provinciale cohérente relative à la ferraille dans tout le pays⁵⁰ » pose certains défis lors de la tenue des enquêtes. À l'heure actuelle, deux provinces, l'Alberta⁵¹ et la Colombie-Britannique⁵² ont adopté des lois qui donnent certains pouvoirs à la police.

⁴³ TRCM, Brian K. Shine, chef de la direction de la Manitoba Corporation et président du conseil d'administration de l'Association canadienne des industries du recyclage (ACIR), [11 décembre 2024](#).

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ The 2025 Florida Statutes, [Title XLVI, 812.145 Theft of copper or other nonferrous metals](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴⁶ TRCM, Eric Smith, vice-président principal, Association canadienne des télécommunications, [11 décembre 2024](#).

⁴⁷ Criminal Resources Manual, [1673. Destruction Of Government Property -- Malicious Mischief -- Destruction Of Energy Facility -- 18 U.S.C. 1366](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴⁸ TRCM, président et chef de la direction, Francis Bradley, Électricité Canada, [11 décembre 2024](#).

⁴⁹ TRCM, M^e Matthew Taylor, avocat général principal et directeur général, Section de la politique en matière de droit pénal, Ministère de la Justice Canada, [10 décembre 2024](#).

⁵⁰ TRCM, Peter Tewfik, surintendant principal, Officier responsable de la Sécurité et du bien-être, communautaire de la Division K, GRC, [10 décembre 2024](#).

⁵¹ Province of Alberta, [Scrap Metal Dealers and Recyclers Identification Act](#), Statutes of Alberta, 2013, Chapter S-3.5 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵² Province of British Columbia, [Metal Dealers and Recyclers Act](#), [SBC 2011], Chapter 22 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

TELUS a recommandé « à toutes les provinces de revoir et d'uniformiser la réglementation relative aux marchands de ferraille et aux recycleurs de métal⁵³ ». Tout en reconnaissant que « les marchands de ferraille relèvent des lois provinciales⁵⁴ », l'entreprise est d'avis que la gravité de la situation exige une collaboration accrue entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'entreprise encourage le gouvernement fédéral à faire preuve de leadership « pour favoriser la normalisation et les meilleures pratiques à l'échelle des provinces⁵⁵ ». Il serait possible d'instaurer les réformes suivantes selon TELUS :

- Améliorer la formation des marchands de ferrailles pour reconnaître le matériel volé;
- Augmenter la capacité et de la fréquence des inspections auprès des ferrailleurs;
- Mettre en œuvre des systèmes de rapports électroniques normalisés pour les transactions liées au cuivre;
- Mettre en place un registre provincial des vendeurs de cuivre autorisés;
- Limiter les résidents d'une province à vendre du cuivre dans les limites de cette même province;
- Réglementer les méthodes de paiement pour garantir la traçabilité des transactions⁵⁶.

Tout comme TELUS, Électricité Canada est d'avis que le gouvernement fédéral devrait « normaliser les mesures législatives applicables dans toutes les provinces et tous les territoires afin d'instaurer une approche unifiée et efficace⁵⁷ ».

Renforcer le rôle des forces policières

TELUS recommande que le gouvernement fédéral mette sur pied un groupe de travail qui se consacrerait au vol de métal. L'entreprise est d'avis qu'une telle structure assurerait une meilleure coordination des enquêtes entre les différents corps policiers et un « partage plus efficace des renseignements⁵⁸ ». Selon TELUS,

⁵³ TRCM, Brian Lakey, vice-président, Centre d'excellence en fiabilité, TELUS, [11 décembre 2024](#).

⁵⁴ TELUS, [Vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications](#), 9 décembre 2024.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ TRCM, président et chef de la direction, Francis Bradley, Électricité Canada, [11 décembre 2024](#).

⁵⁸ TELUS, [Vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications](#), 9 décembre 2024.

« d’autres pays ont constaté une diminution des vols de cuivre grâce à la mise en œuvre de mesures similaires⁵⁹ ».

De son côté, l’Association canadienne des industries du recyclage (ACIR) encourage les entreprises canadiennes à signaler aux autorités policières les métaux volés. Ce signalement peut se faire par l’entremise du site [ScrapTheftAlert](#) qui diffuse des alertes dans un rayon de 100 milles autour de l’endroit où un vol a été commis. En date de novembre 2025, plus de 25 000 alertes avaient été publiées sur ce site permettant ainsi de récupérer environ 3,6 millions de dollars US de métaux volés aux États-Unis et au Canada⁶⁰. Toutefois, le Canada tarde à adopter cet outil selon le président de l’ACIR, Brian K. Shine :

Depuis le lancement du site en 2014, les forces de l’ordre canadiennes ne sont passées que de 89 utilisateurs initiaux à 117 utilisateurs en 2024. Au Canada, le site compte 689 utilisateurs. Nous avons assurément beaucoup de travail à faire pour développer ce précieux réseau. L’Association canadienne des industries du recyclage s’est engagée à le faire et a besoin de votre aide pour faire passer le message⁶¹.

Des témoins ont porté à l’attention du comité les opérations policières qui avaient été menées ailleurs dans le monde pour lutter contre le vol de métaux :

- En 2013, l’Opération Tornado lancée par la British Transport Police a entraîné une baisse de 51 % des vols de cuivre au Royaume Uni⁶².
- La Californie a reclassé le vol de cuivre dans la catégorie des délits graves qui peuvent entraîner une peine d’emprisonnement. À Los Angeles, une opération de répression a mené à 82 arrestations et 60 inculpations pour des infractions liées à la saisie de 2 000 livres de cuivre volé (juillet 2024)⁶³.

Ben Stickle de l’Université Middle Tennessee State a recommandé l’instauration d’un système de surveillance national qui permettrait « de suivre les ventes [de

⁵⁹ TELUS, [Vol de fils de cuivre dans le secteur des télécommunications](#), 9 décembre 2024.

⁶⁰ [ScrapTheftAlert](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁶¹ TRCM, Brian K. Shine, chef de la direction de la Manitoba Corporation et président du conseil d’administration de l’Association canadienne des industries du recyclage (ACIR), [11 décembre 2024](#).

⁶² Dave Lee, [“Dramatic drop in copper cable theft across the UK”](#), British Broadcasting Corporation, 28 January 2013 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁶³ TRCM, Brian Lakey, vice-président, Centre d’excellence en fiabilité, TELUS, [11 décembre 2024](#).

cuivre] dans les installations de recyclage⁶⁴ ». Il s'agirait d'une base de données centralisée qui permettrait à l'industrie, à la police et aux ferrailleurs de « relever et signaler les comportements suspects⁶⁵ » dans ces lieux.

Lancer une campagne de sensibilisation

Des témoins ont suggéré au comité qu'il serait judicieux de promouvoir des initiatives d'éducation et de sensibilisation afin d'informer la population canadienne des risques liés au vol de cuivre. Selon le professeur Stickle, ce type de campagnes permet d'éduquer la population « sur les répercussions du vol de métaux et encourager la vigilance⁶⁶ ». Jean-François Boulanger de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue est également d'avis que des campagnes d'information peuvent avoir des retombées « bénéfiques⁶⁷ ». Linda Annis, directrice générale de Metro Vancouver Crime Stoppers et conseillère municipale de Surrey, a également recommandé de lancer « une campagne d'information publique forte⁶⁸ » qui encourage les gens à appeler la police ou Crime Stoppers s'ils disposent de renseignements.

Les recommandations du comité

Le comité est d'avis que les vols de cuivre constituent une menace aux infrastructures essentielles du Canada et à la fiabilité de ses réseaux de télécommunication et d'électricité. Ces actes criminels causent des interruptions de service majeures qui peuvent avoir de graves conséquences sur la santé et la sécurité de la population canadienne. Les témoignages entendus par le comité sont éloquentes à cet égard.

Le comité reconnaît que certaines des recommandations formulées par les témoins relèvent de la compétence constitutionnelle des provinces. Néanmoins, le comité estime qu'il est urgent que des actions soient prises pour lutter contre ces méfaits. À la lumière des témoignages entendus et des mémoires soumis à son attention, le comité recommande :

⁶⁴ TRCM, Ben Stickle, professeur d'administration de la justice pénale, Université Middle Tennessee State, [10 décembre 2024](#) et TRCM, Brian Lakey, TELUS, [11 décembre 2024](#).

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ TRCM, Jean-François Boulanger, professeur agrégé, Institut de recherche en mines et environnement, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, À titre personnel, [10 décembre 2024](#).

⁶⁸ TRCM, Linda Annis, directrice générale, Metro Vancouver Crime Stoppers et conseillère municipale de Surrey, [11 décembre 2024](#).

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada modifie le *Code criminel* afin d'imposer des peines plus sévères pour les vols de métaux qui causent des dommages à des infrastructures essentielles⁶⁹.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada incite les gouvernements provinciaux et territoriaux à réglementer la vente de ferraille, notamment par la tenue d'un registre sur les transactions et l'origine des métaux.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada crée un groupe de travail sur les vols de métaux afin de favoriser le partage de renseignements entre les différents corps policiers.

⁶⁹ Depuis la réalisation de cette étude, le gouvernement du Canada a présenté en octobre 2025 [le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale \(mise en liberté sous caution et détermination de la peine\)](#) (projet de loi C-14). L'article 10 ajoute le paragraphe 334.1 (2) au *Code criminel* qui crée des « circonstances aggravantes » lorsqu'une infraction gêne l'accès, le fonctionnement ou rend dangereuse une infrastructure essentielle. Le [document d'information](#) de Justice Canada mentionne que le vol de cuivre constitue une infraction qui gêne les infrastructures essentielles.

Annexe A – Témoins

Le mardi 10 décembre 2024

Jean-François Boulanger, professeur agrégé, Institut de Recherche en Mines et Environnement, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre personnel

Brigitte Joly, directrice générale, Direction des infrastructures essentielles, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale, Sécurité publique Canada

Wen Kwan, directeur principal, Secteur du spectre et des télécommunications Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Ben Stickle, professeur d'administration de la justice pénale, Université Middle Tennessee State, à titre personnel

Me Matthew Taylor, avocat général principal et directeur général, Section de la politique en matière de droit pénal, Ministère de la Justice Canada

Peter Tewfik, surintendant principal, Officier responsable du Sécurité et du bien-être, communautaire de la division K, Gendarmerie royale du Canada

Me Matthias Villettorte, avocat-conseil et chef d'équipe, Section de la politique en matière de droit pénal, Ministère de la Justice Canada

Le mercredi 11 décembre 2024

Linda Annis, directrice générale, Metro Vancouver Crime Stoppers et conseillère municipale de Surrey, Crime Stoppers

Michele Austin, vice-présidente, Affaires publiques, Bell Canada

Francis Bradley, président et chef de la direction, Électricité Canada

Ross Johnson, président, Bridgehead Security Consulting Inc.

Brian Lakey, vice-président, Centre d'excellence en fiabilité, TELUS

Brian K. Shine, chef de la direction, Corporation de la Manitoba et président du conseil d'administration de l'ACIR, Association canadienne des industries du recyclage

Eric Smith, vice-président principal, Association canadienne des télécommunications

Annexe B – Mémoires et autres documents

Bridgitte Anderson, présidente-directrice générale, Greater Vancouver Board of Trade, [mémoire](#), 19 décembre 2024

Michele Austin, vice-président, Affaires publiques, Bell Canada, [mémoire](#), 13 décembre 2024

Brian Lakey, vice-président, Centre d'excellence en fiabilité, TELUS, [mémoire](#), 13 décembre 2024

Hardave Birk, directeur, Relations avec le gouvernement, Rogers Communications Inc., [mémoire](#), 2 janvier 2025

Indra Bhan, présidente-directrice générale par intérim et cheffe des opérations, Surrey Board of Trade, [mémoire](#), 13 décembre 2024

Deborah Yedlin, présidente-directrice générale, Chambre de commerce de Calgary, [mémoire](#), 19 décembre 2024



sencanada.ca

